



Rodrigo Friscione / Getty Images

Protéger les requins, appliquer la CITES : Un effort mondial

Réussir la mise en place des restrictions commerciales

Pour plus d'informations, veuillez visiter :

pewtrusts.org/sharks

Contact : Barbara Cvrkel, responsable de la communication

Email : bcvrkel@pewtrusts.org

Site web du projet : pewtrusts.org/sharks

Le Pew Charitable Trusts s'appuie sur la force de la connaissance pour répondre aux problèmes les plus complexes auxquels fait face notre époque. Pew applique une approche analytique rigoureuse destinées à améliorer les politiques publiques, informer le grand public et dynamiser la vie civique.





Shawn Heinrichs

Joshua Reichert

Joshua Reichert dirige les travaux du Pew Charitable Trusts consacrés à l'environnement.



**Pour plus d'informations sur le Pew Charitable Trusts,
veuillez visiter :**

pewtrusts.org

Par Joshua S. Reichert

Les requins sont en danger. Plus de 100 millions d'entre eux sont tués, chaque année, dans le cadre d'opérations de pêche commerciale. Le commerce, à l'échelle mondiale, de leurs ailerons et de leur chair n'est pas soutenable. Ces animaux anciens et vulnérables ne peuvent supporter de tels niveaux de pression ; partout dans le monde, leurs populations sont décimées.

A la lumière du rôle central de ces animaux dans la santé des écosystèmes marins, ces taux de mortalité sont porteurs de graves inquiétudes sur l'état des océans du monde entier.

Mais des nouvelles prometteuses existent également. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), depuis longtemps considérée comme l'un des meilleurs outils permettant de s'assurer que leur commerce mondial ne menace pas la survie des espèces, a adopté des réglementations sur le commerce de cinq espèces de requins à la valeur commerciale, ainsi que pour l'ensemble des raies manta. La protection de ces espèces représente une partie essentielle du travail de la Convention.

La CITES régit désormais le commerce de produits issus de requins et de raies listés tels que leur chair, huile, peau et encore leurs dents. Malgré ces efforts, le commerce des ailerons reste le principal facteur du déclin des populations de requins, et c'est dans ce regard que les listes de la CITES jouent le rôle le plus important.

Partout dans le monde, de la Chine au Chili, les pays mettent en place des mesures destinées à protéger les espèces nouvellement inscrites, en régulant leur commerce ou en définissant des quotas de prise soutenables reposant sur des évaluations scientifiques qui aideront à freiner le déclin de leurs populations en leur permettant de se reconstituer. À mesure que les nations mettent en place ces contrôles, le monde prend en plus en plus conscience des menaces auxquelles tous les requins sont exposés ainsi que du besoin de mesures de protection fortes qui permettront de s'assurer qu'ils conservent leur place primordiale au sein des écosystèmes marins.

A handwritten signature in black ink that reads "Joshua Reichert". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'J'.

John E. Scanlon

John E. Scanlon est le Secrétaire Général de la CITES



**Pour plus d'informations sur la CITES,
veuillez visiter :**

cites.org/eng

Par John E. Scanlon

2015 marque le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Le nombre de signataires de la CITES est passé de moins de 20 en 1975 à une adhésion quasi universelle de 181 nations en 2015, bientôt 182. Aujourd'hui, plus de 35 000 espèces sont concernées par les contrôles de la CITES, et plus de 15 millions de transactions commerciales ont été enregistrées dans la base de données de la Convention. Le rôle et la présence de la CITES restent aussi importants aujourd'hui qu'en 1975.

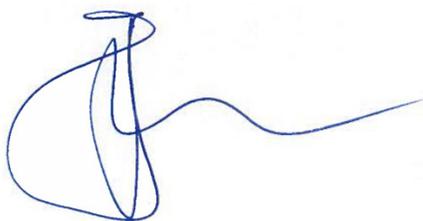
En 1975, aucune espèce de requin ou de raie n'était inscrite à la CITES. Aujourd'hui, huit espèces de requins et l'ensemble des raies manta sont protégées par les contrôles commerciaux de la CITES, ainsi que toutes les espèces de poisson-scie. Sont ainsi concernés le requin-marteau, le grand requin océanique et le requin-taupe ainsi que les raies manta. Ces espèces furent inscrites lors de la 16ème Conférence des parties tenue à Bangkok en 2013.

Les requins peuvent ne constituer en apparence qu'une infime partie du nombre d'espèces animales et végétales listées par la CITES, pourtant ces nouveaux ajouts représentent pour les parties concernées un défi majeur ainsi que de réelles opportunités. Elles devront s'assurer que le commerce d'espèces aquatiques exploitées est légal, durable et traçable, y compris pour les activités de pêche les plus intensives.

Les 181 membres de la CITES ont engagé des efforts concertés visant à une mise en œuvre effective de ces récents ajouts de requins et raies manta, qui ont été complétés par un mouvement collectif mondial d'aide à cette implémentation, sans précédent dans les 40 ans d'histoire de la Convention. Ainsi, l'Union Européenne a contribué à hauteur de 1,2 millions d'euros à travers le Secrétariat général de la CITES, afin d'aider les pays en développement à implémenter ces nouvelles inscriptions sur la période 2013-2016. Le Secrétariat de la CITES travaille en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, ainsi qu'avec des organisations régionales de gestion des activités de pêche et organes régionaux de réglementation de la pêche, pour s'assurer que les mesures de la CITES viennent compléter leurs efforts ainsi que les efforts d'ordre plus général pour une gestion soutenable des activités de pêche.

D'autres partenaires, qui comprennent des agences gouvernementales, des organisations internationales, des universités, des fondations ainsi que des œuvres philanthropiques et des ONG, dont le Pew Charitable Trusts, travaillent au développement d'outils et de ressources ainsi qu'à la mise à disposition d'expertise pour aider les pays en développement à mieux gérer le commerce des produits issus des requins.

Si nous nous projetons dans l'avenir, peut-être dans les prochaines 40 années d'action de la CITES, nous y verrons un réel besoin de renforcer les efforts mondiaux et coopératifs qui structurent l'engagement de toutes les parties impliquées, des décideurs nationaux aux communautés de pêche locales. Grâce à ces efforts collectifs, ces espèces marines pourront être mieux gérées. Tout commerce deviendra légal et soutenable et permettra ainsi de garantir la survie de ces magnifiques animaux sauvages.



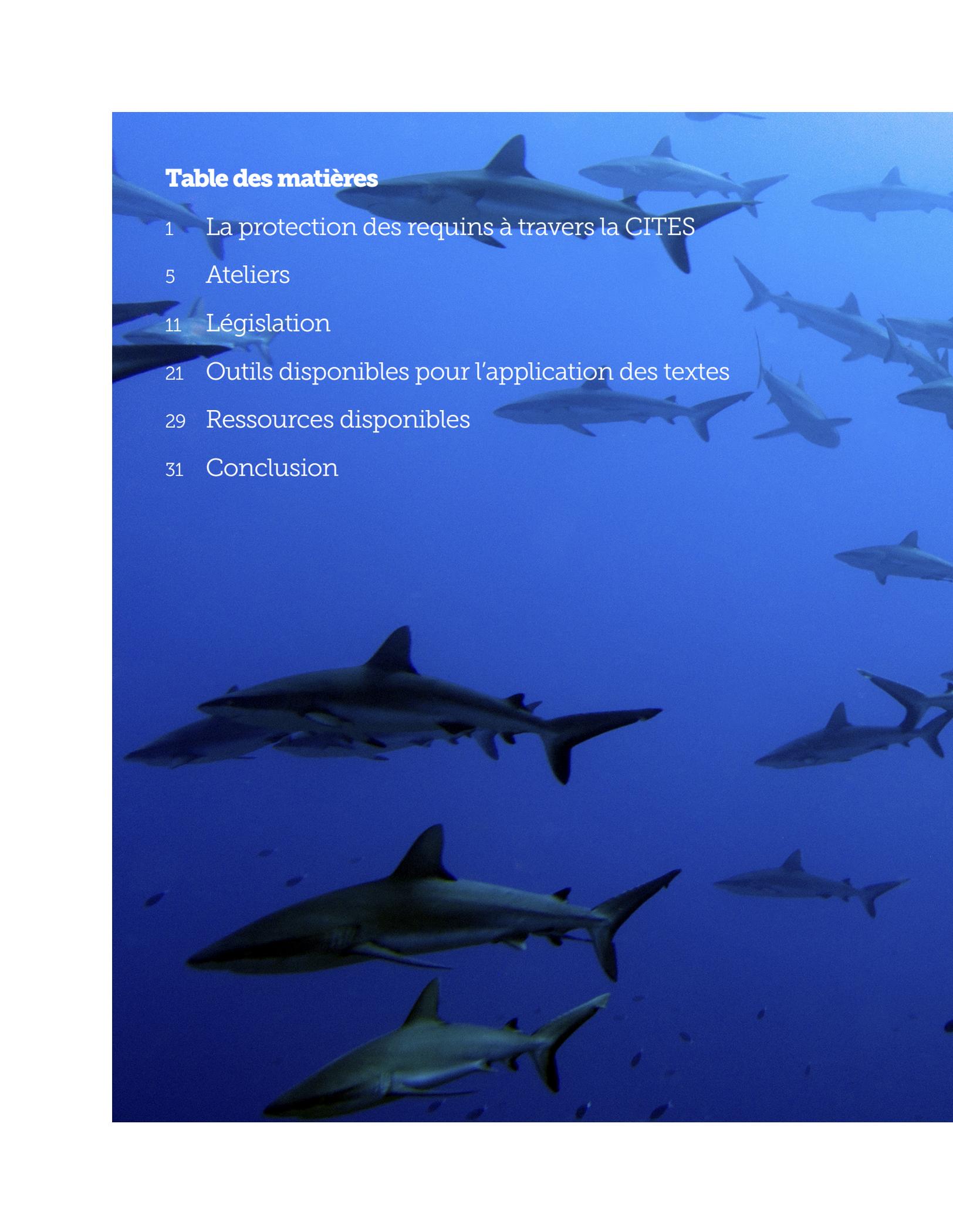
A school of sharks swimming in clear blue water. The sharks are of various sizes and are swimming in different directions. The water is a deep, clear blue, and the sharks are silvery-grey with dark dorsal fins. The lighting is bright, suggesting a sunny day. The sharks are scattered throughout the frame, with some in the foreground and others in the background.

Table des matières

- 1 La protection des requins à travers la CITES
- 5 Ateliers
- 11 Législation
- 21 Outils disponibles pour l'application des textes
- 29 Ressources disponibles
- 31 Conclusion



La protection des requins à travers la CITES

En Mars 2013, les membres de la CITES ont ajouté le requin-taupe commun et le requin océanique à pointes blanches, trois espèces de requins-marteau (halicorne, grand et lisse) ainsi que toutes les espèces de raie manta à l'Annexe II de la Convention. Les espèces listées en Annexe II peuvent encore faire l'objet d'un commerce légal, à la condition que ce dernier ne cause pas de préjudice pour ces espèces à l'état sauvage.

Les protections sont entrées en vigueur le 14 septembre 2014. La mise en œuvre de la Convention nécessite un effort véritablement mondial. Des pays tels que le Brésil, la Colombie, les Fidji, l'Indonésie, le Pérou, le Sri Lanka et les Emirats Arabes Unis, entre autres, ont contribué à ouvrir la voie. Les membres signataires de la CITES du monde entier collaborent désormais, à une échelle sans précédent, à la mise en place de ces nouvelles protections et à la gestion des populations de requins présentes dans leurs eaux. De plus, la Région administrative spéciale de Hong Kong, plaque tournante du commerce mondial des ailerons de requins, s'est imposée comme un chef de file qui veille à la réglementation de ce commerce et au respect des listes.





David Fleetham

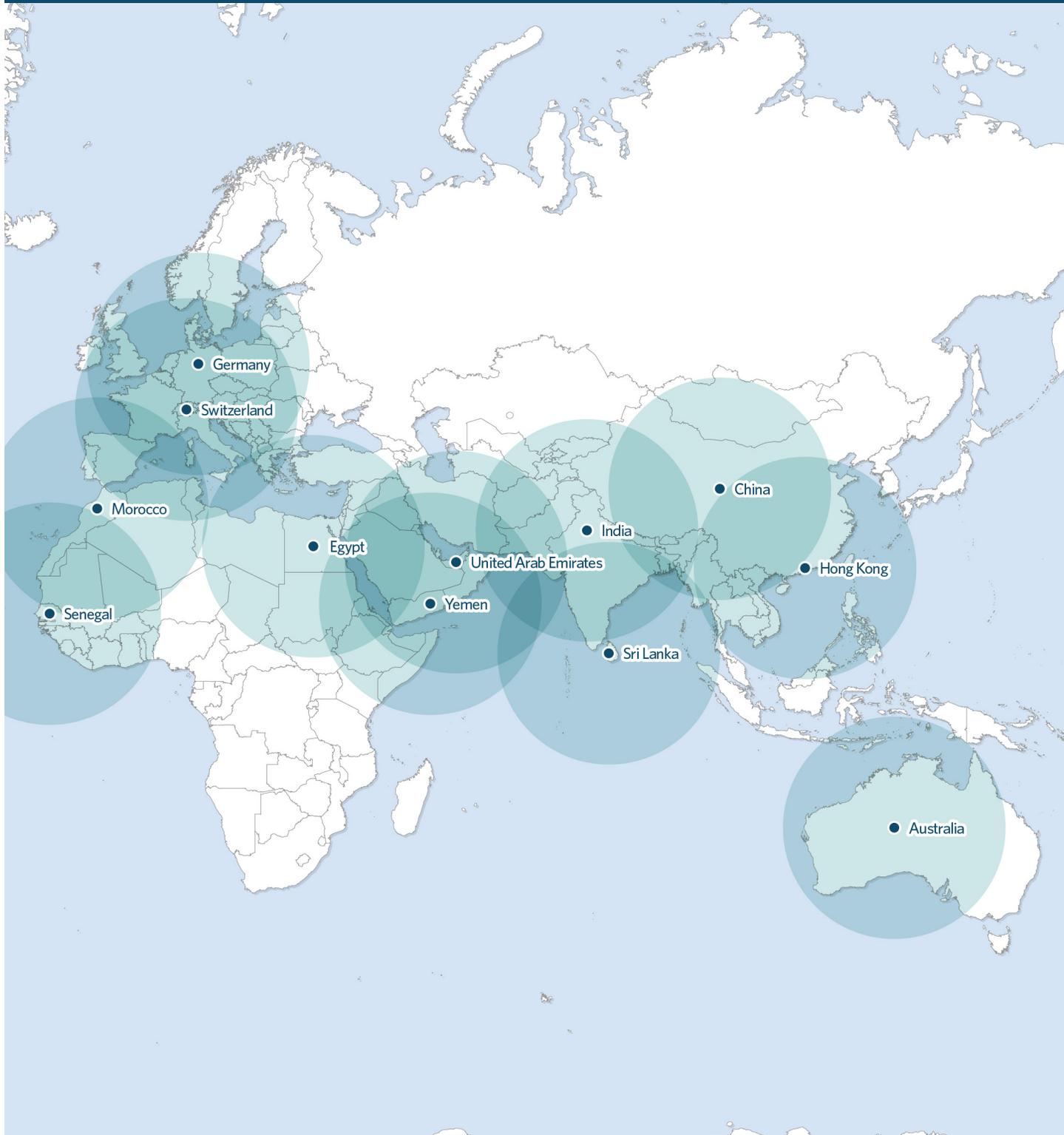


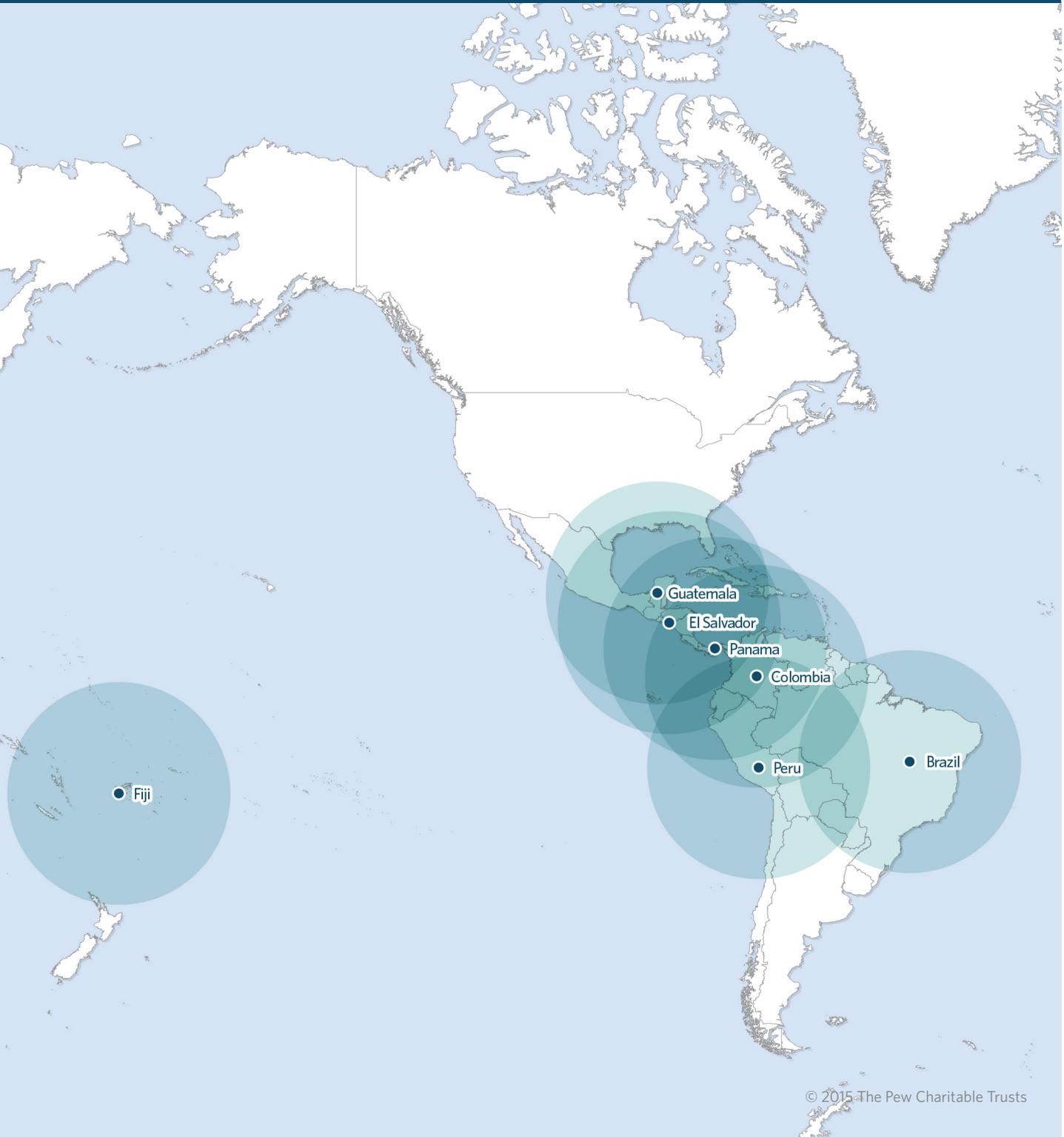
Guy Stevens



Doug Perrine

Efforts de mise en œuvre dans le monde





© 2015 The Pew Charitable Trusts

Ateliers

Une série mondiale, et sans précédent, d'ateliers a permis d'apporter formation et support aux gouvernements chargés de l'application des nouvelles réglementations. Ces sessions ont offert conseils et formations ainsi qu'un renforcement des capacités, et ont aidé à informer les exploitants et les responsables en charge de questions d'environnement et de douanes impliqués dans les opérations au jour le jour, qui jouent tous un rôle essentiel pour la réussite des efforts de la CITES. Les exemples suivants présentent certaines de ces ateliers.





Recife, Brazil
The Pew Charitable Trusts



Roatan, Honduras
The Pew Charitable Trusts



Colombo, Sri Lanka
The Pew Charitable Trusts

Atelier régional Pacifique-Fidji



Dans la région du Pacifique, les îles Fidji, en collaboration avec Pew, ont organisé à Nadi en février 2014 une rencontre qui a réuni l'ensemble des signataires de la zone Océanie : l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les îles Salomon et le Vanuatu, ainsi que les Kiribati.

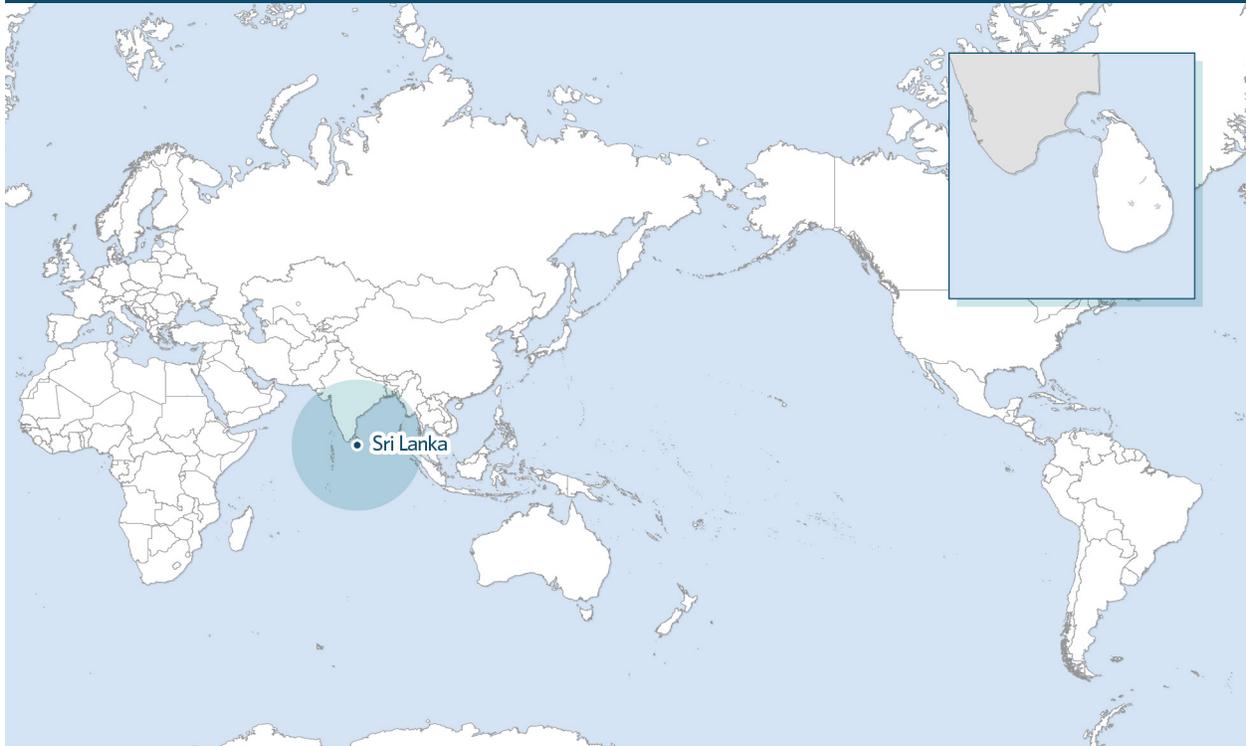
Les participants ont appris à identifier les requins et les raies qui sont généralement présents dans leurs eaux et exploités commercialement, ainsi que les parties - ailerons et branchies - au centre de ces activités. Ils se sont également interrogés sur la manière dont l'inscription aux listes de la CITES peut compléter les efforts régionaux de gestion menés par les organismes officiels tels que Commission des Pêches du Pacifique central et occidental.

Les pays qui ont pris part à cet atelier ont rédigé une déclaration commune reconnaissant que le commerce non préjudiciable (CNP) - la dénomination requise pour la poursuite du commerce d'une espèce listée - n'est pas adapté aux requins océaniques et aux raies manta en raison de leur vulnérabilité. Les participants ont également indiqué que noté qu'une dénomination CNP serait en grande partie inutile en raison des mesures existantes interdisant la rétention de ces espèces. La déclaration précise que ces espèces doivent être pleinement protégées et que des données supplémentaires doivent être recueillies afin de déterminer si un commerce soutenable des requins-marteaux est possible.

Le gouvernement australien a par la suite mis en place une restriction CNP complète pour les requins-marteaux et publiquement partagé les conclusions scientifiques validant et autorisant un commerce légal et soutenable de cette espèce.



Atelier régional Asie du Sud - Sri Lanka



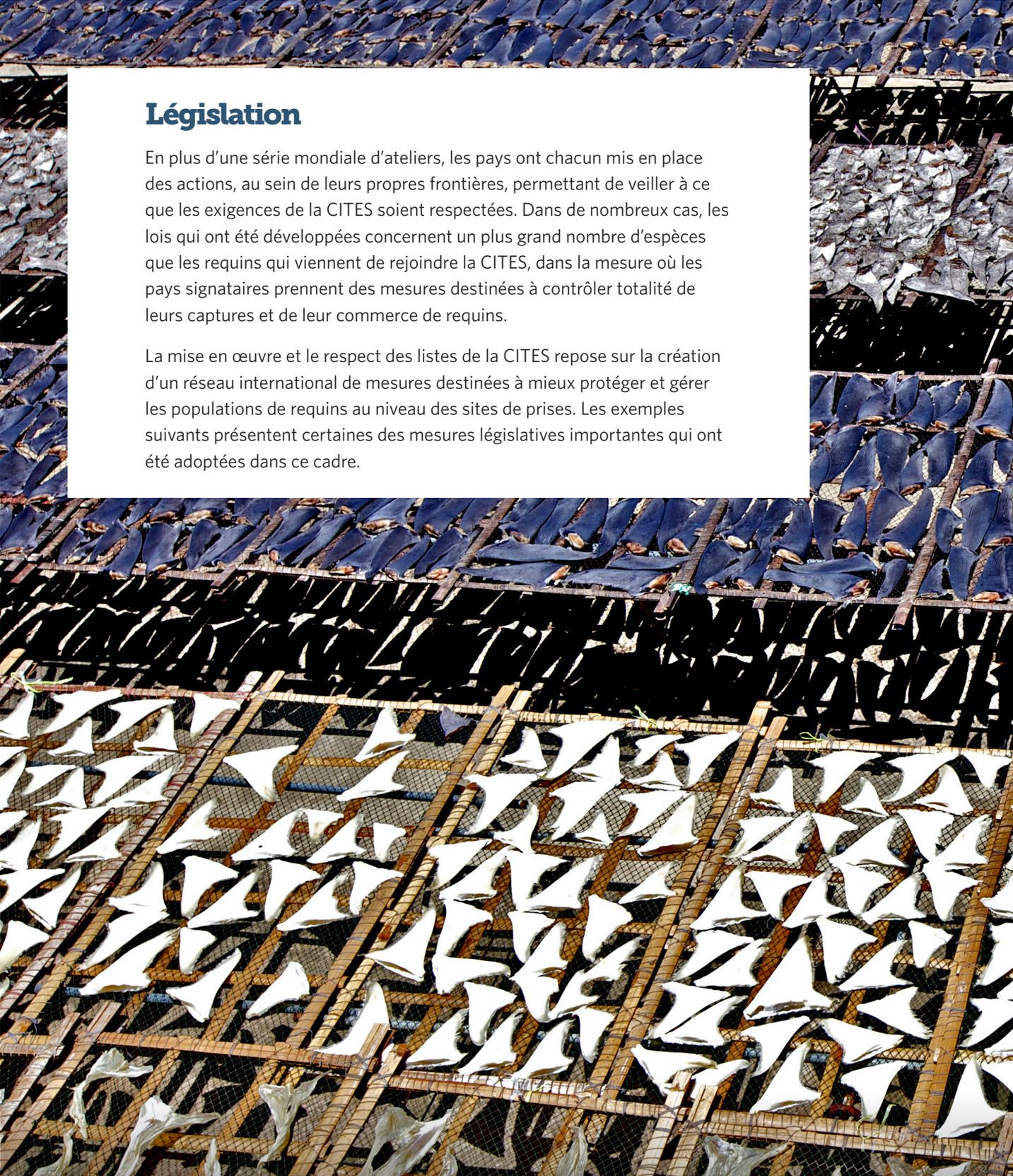
Le Département pour la Conservation de la Faune du Sri Lanka a réuni les pays de l'Océan Indien en coorganisant avec Pew un atelier à Colombo, les 30 et 31 juillet 2014.

Un panel d'experts internationaux y a informé plus de 50 participants, représentants des organismes publics de 12 membres signataires de la CITES en Asie du Sud, sur la mise en œuvre de la Convention pour les requins et les raies manta. Les participants venus du Cambodge, d'Inde, d'Indonésie, de République de Corée, de Malaisie, des Maldives, du Pakistan, des Seychelles, de Singapour, du Sri Lanka, de Thaïlande et du Vietnam, ainsi que des représentants de Taiwan, non signataire, ont appris à identifier les espèces de requins et de raies inscrites à la liste de la CITES et ont adopté des décisions communes permettant d'étudier les moyens par lesquels les pays peuvent collaborer, au niveau régional, sur la mise en œuvre de la Convention.

Les discussions tenues lors de cette réunion ont porté sur la façon de développer un CNP qui permettrait de poursuivre les activités de commerce soutenables. Des experts internationaux en pêche des requins ont présenté les options disponibles pour tous les gouvernements, qui leur permettent de développer les évaluations dont ils auront besoin pour la poursuite du commerce de ces espèces.

Ce niveau de coopération internationale dans la gestion mondiale des populations de requins est inégalé. Il a contribué à faire en sorte que ces espèces soient convenablement protégées, et a lancé un processus qui mènera à une meilleure compréhension générale de l'activité de pêche des requins au sein de la région.

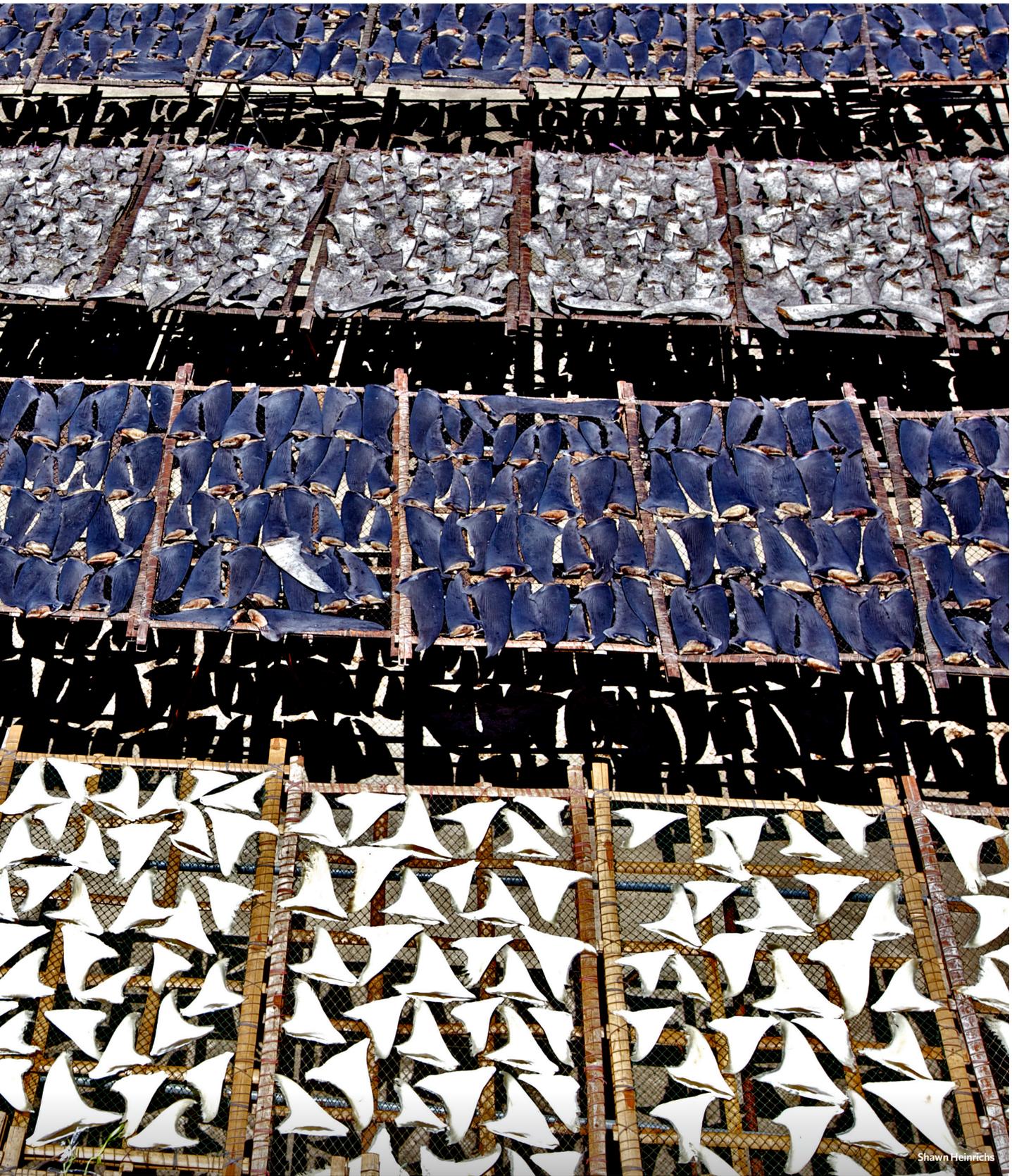




Législation

En plus d'une série mondiale d'ateliers, les pays ont chacun mis en place des actions, au sein de leurs propres frontières, permettant de veiller à ce que les exigences de la CITES soient respectées. Dans de nombreux cas, les lois qui ont été développées concernent un plus grand nombre d'espèces que les requins qui viennent de rejoindre la CITES, dans la mesure où les pays signataires prennent des mesures destinées à contrôler l'ensemble de leurs captures et de leur commerce de requins.

La mise en œuvre et le respect des listes de la CITES repose sur la création d'un réseau international de mesures destinées à mieux protéger et gérer les populations de requins au niveau des sites de prises. Les exemples suivants présentent certaines des mesures législatives importantes qui ont été adoptées dans ce cadre.



Shawn Heinrichs

Indonésie



En Février 2014, un an seulement après que les deux espèces ont rejoint l'Annexe II de la CITES, l'Indonésie a classé ses eaux comme la plus grande zone au monde de protection totale des raies manta, avec plus de 6 millions de kilomètres carrés concernés.

Le gouvernement indonésien a travaillé rapidement pour assurer l'application effective des protections, dans les mois suivant cette annonce. Le ministère indonésien des affaires maritimes et de la pêche a été à l'origine de l'interception de deux importants transports illégaux de raies manta. Les trafiquants ont été condamnés à des amendes ainsi qu'à des peines de prison record.

En prenant des mesures permettant de mieux protéger ces espèces emblématiques, l'Indonésie a émergé comme un chef de file régional, tant pour la mise en œuvre des textes que pour le respect de leur application.



Émirats Arabes Unis



En juillet 2014, les Émirats Arabes Unis (EAU) ont franchi une étape importante dans les efforts visant à limiter et réglementer la pêche et le commerce des requins, ainsi qu'à mettre en œuvre efficacement leurs obligations en vertu de la CITES. Les ports d'entrée des EAU sont au cœur du commerce mondial du requin, ce qui fait du décret ministériel n° 500 un symbole important pour la conservation des requins à l'échelle mondiale.

Depuis la publication de ce décret, trois espèces de requin-marteau, requin océanique et requin-taupe commun et deux espèces de raies manta sont totalement protégées dans les eaux des EAU. Le Ministère de l'environnement et de l'eau du pays a mis en place un cadre strict pour l'importation et l'exportation d'ailerons de requins, exigeant des certificats d'origine qui indiquent le nom scientifique des espèces de requins ainsi qu'un certificat de santé, une facture commerciale et la liste de colisage de chaque expédition. Aucun produit issu des requins, de quelque nature, ne peut être exporté s'il provient de requins capturés dans les eaux des EAU ; toutes les exportations et les réexportations d'ailerons de requin sont désormais interdites aux EAU.

Ces mesures permettant de contrôler et de limiter captures et commerce sont vitales pour les populations de requins au niveau mondial. Centre majeur de ce commerce, les Émirats Arabes Unis représentent un exemple important pour leurs voisins régionaux et internationaux.



Demian Chapman



Demian Chapman

Colombie



La Colombie a également transposé avec succès la nouvelle Annexe II dans sa législation nationale. L'Autoridad Nacional de Acuicultura y Pesca (AUNAP) interdit toute pêche ciblée de requins et raies dans l'ensemble de sa zone économique exclusive à tous les navires battant pavillon colombien ou à tout navire, quel que soit son pavillon, possédant des liens financiers avec des entreprises colombiennes. L'AUNAP a également interdit les amorces de fils ainsi que l'utilisation et la modification d'appâts destinés à attirer les requins ou les raies.

Avec cette interdiction de la pêche au requin et de certains matériels ciblant les requins, la Colombie apporte une réponse originale et efficace aux nouvelles obligations de la CITES.



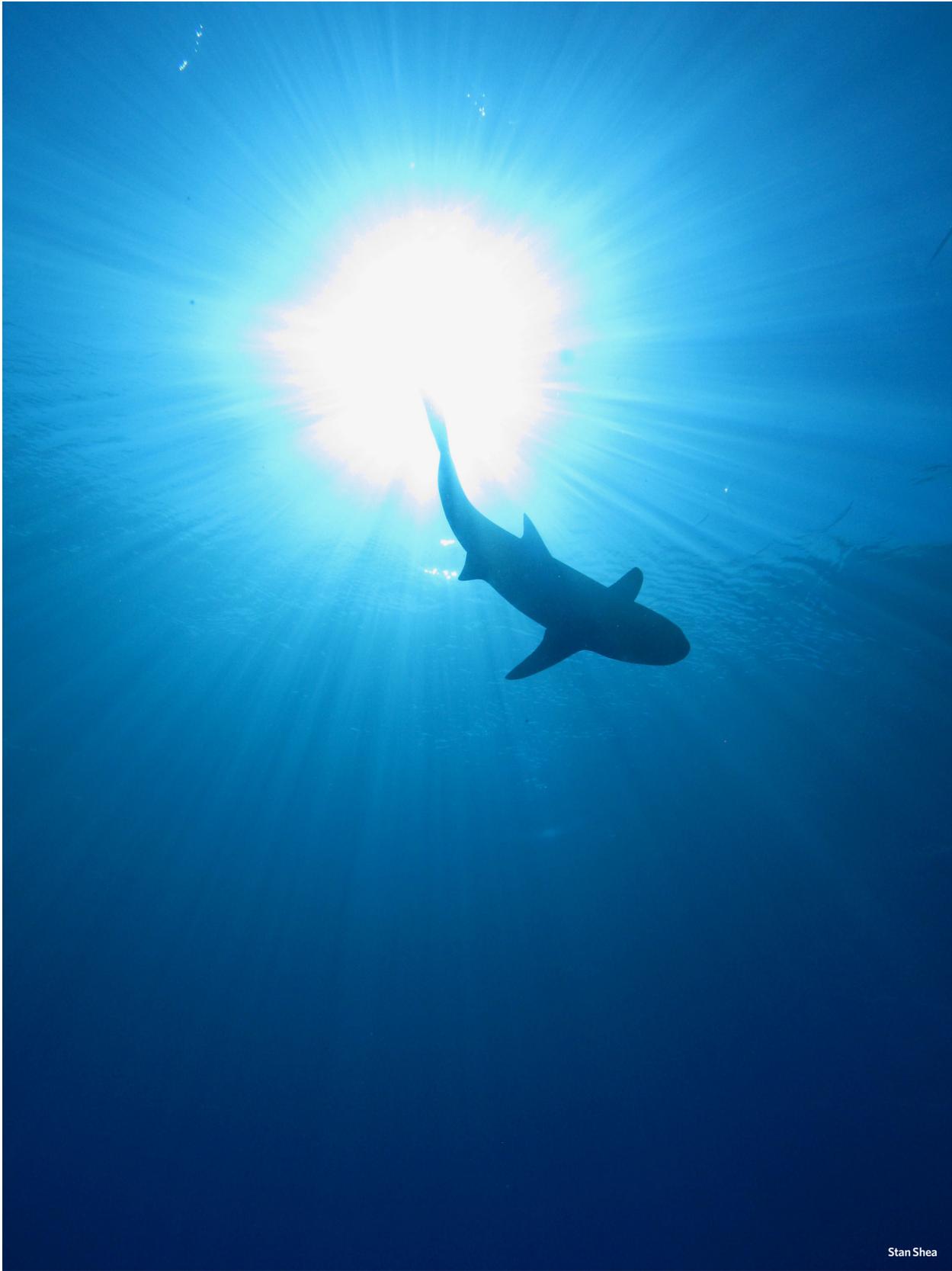


Sanctuaires de requins

Certains signataires de la CITES, dont les îles Palau, les Maldives, le Honduras les Bahamas, avaient déjà adopté des mesures qui leur ont permis de prendre une réelle avance dans la mise en œuvre des nouvelles listes de la Convention.

Ils font partie des 10 pays qui ont déclaré leurs eaux sanctuaires de requins, une mesure permettant d'interdire efficacement toute pêche au requin ciblée. Ces pays bénéficient de la présence de requins, une chance précieuse pour l'écotourisme. Les plongées de rencontre des requins et leur observation, les travaux scientifiques portant sur cette espèce, le cinéma et la photographie, l'éducation et l'information sur cet animal, la recherche et d'autres secteurs connexes représentent autant de sources importantes de revenus pour de nombreux pays. Une étude de 2011 portant sur les requins présents dans les eaux de la nation insulaire de Palau, dans le Pacifique, qui abrite le premier sanctuaire de requins dans le monde, a conclu que la valeur individuelle d'un requin de récif à l'état sauvage s'élève à 1,9 millions \$ au cours de sa vie, grâce en particulier à l'industrie de la plongée, en comparaison des 108 \$ que ce requin rapporterait sur le marché de la pêche. Cette étude a démontré que la valeur des requins est extrêmement plus importante quand ils sont vivants.

Les pays qui possèdent des gèrent des sanctuaires de requins ont déjà mis en place des mesures qui permettent de les protéger et qui, de fait, dépassent les exigences de la CITES. Un grand nombre d'entre eux ont pourtant participé aux ateliers régionaux afin de présenter leur législation et d'aider d'autres signataires de la CITES à envisager des mesures similaires.



Stan Shea

Outils d'aide à l'application des textes

Pour aider à mettre en œuvre ces nouvelles mesures de protection des requins, un large éventail d'outils spécifiques à cette espèce ont été développés pour quantifier les captures, identifier les produits présents dans le commerce et s'assurer que les textes sont correctement appliqués.

Les espèces de requins listées par la CITES peuvent être identifiées par les pêcheurs au moment de la prise, et leurs nageoires et carcasses peuvent être classées visuellement et génétiquement par les commerçants et les fonctionnaires des douanes. Ces informations peuvent aider les gouvernements à élaborer des protocoles d'application forts qui permettent de lutter contre le commerce illégal.

Ces outils peuvent être utilisés non seulement pour les espèces de requins listées, mais également pour beaucoup d'autres régulièrement capturés et vendus.





Shawn Heinrichs



The Pew Charitable Trusts

Avancées de la science et du commerce des requins

Les cinq espèces listées en Annexe II de la Convention de 2013 sont constituées de grands requins, présents sur l'ensemble du globe et dont les ailerons font l'objet d'un commerce mondial d'ampleur. Afin d'aider les inspecteurs et le personnel en charge des contrôles aux frontières à mieux appliquer ces textes, des experts en requins ont créé un guide d'identification visuelle qui permet d'identifier rapidement les premières nageoires dorsales de ces cinq espèces sous leur forme commerciale la plus commune (surgelé, séché ou non traité), en les différenciant de celles d'autres espèces trouvées en ports de pêches et vendues à l'international.

A partir des données collectionnées en examinant plus de 500 nageoires dorsales et 900 nageoires pectorales appartenant à plus de 50 espèces de requins et comprenant l'ensemble des espèces ou groupes dominants au sein du commerce international rapporté dans les travaux de Clarke et al. (2006),¹ ce guide décrit les principales caractéristiques morphologiques qui permettent de distinguer rapidement et facilement les premières nageoires dorsales de ces cinq espèces protégées, en fonction de leur couleur, de leur forme et de leur taille.

En complément de ce guide, des outils moléculaires ont été développés et sont utilisés quotidiennement pour identifier avec précision les produits issus des requins qui ne pourraient l'être par l'analyse morphologique. Ces éléments (qui comprennent la chair, les ailerons traités ou non traités et même les filaments de cartilage présents dans les soupes de requins) peuvent être identifiés à l'aide de plusieurs protocoles génétiques, le plus souvent par analyse ADN et diagnostique par réaction en chaîne par polymérase (PCR). Le choix du protocole employé dépendra du niveau de dégradation de l'échantillon d'ADN analysé, ainsi que des contraintes de temps et de coût associés aux laboratoires d'analyse génétique. Ces coûts sont néanmoins de plus en plus abordables (entre 5 et 10 \$ par échantillon) et ce type d'analyses peut désormais être conduit par tout laboratoire légal du monde.

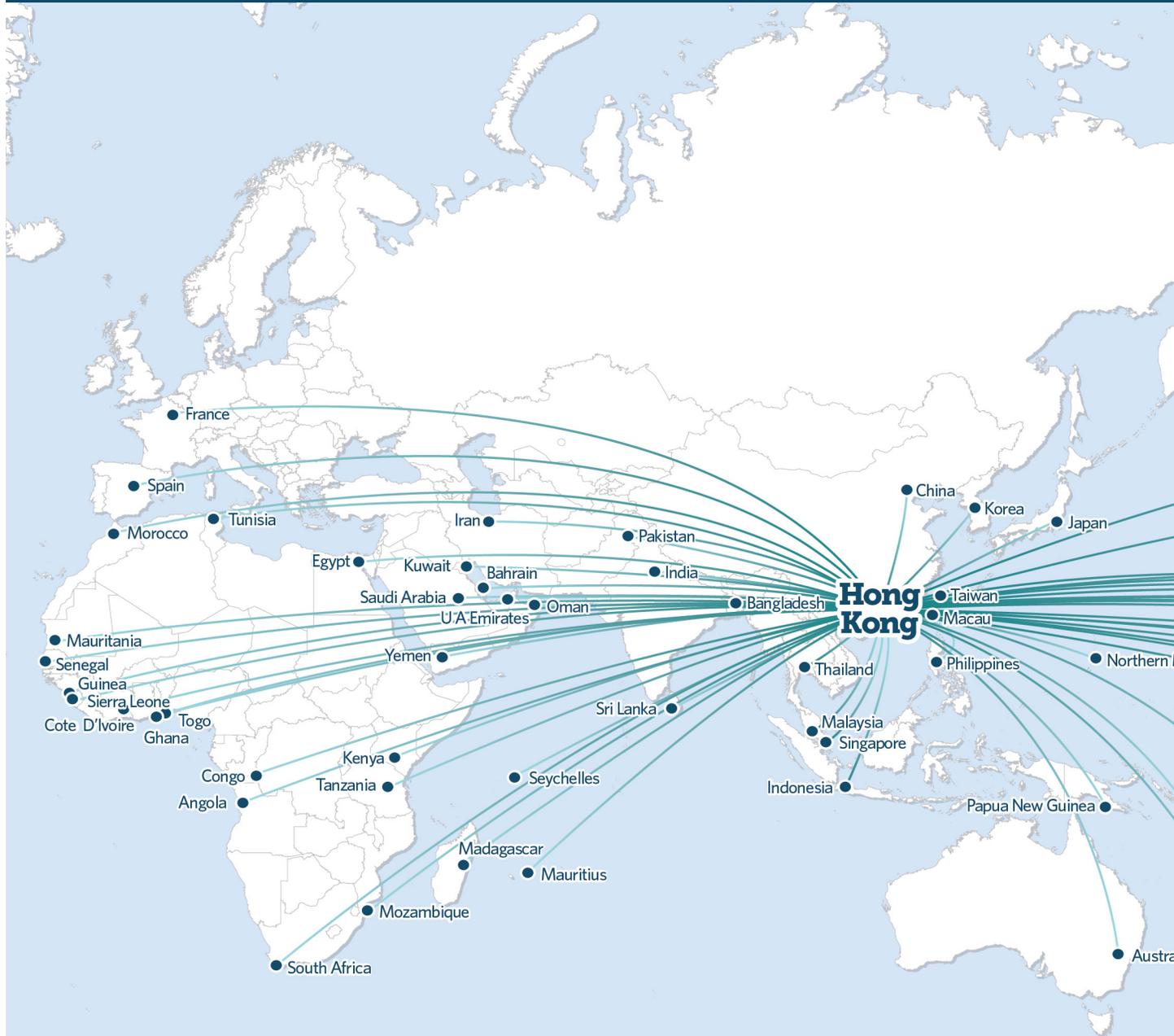
Pour une meilleure efficacité, il est préférable de combiner outils d'identification visuelle et protocoles génétiques, la première pouvant représenter une sélection qui mènera à une confirmation par les deuxièmes.

Depuis sa création, le guide d'identification des requins est utilisé lors d'ateliers de la CITES dans le monde entier et permet aux exploitations, aux agences de douanes et aux autorités de disposer des meilleures informations pour l'identification des nageoires et ailerons. Ce guide est également disponible sous forme d'application téléchargeable et utilisable sur le terrain sur smartphones et tablettes (comprenant les appareils Apple et Android). Des approches moléculaires d'identification des ailerons ont été développées en Asie de l'Est, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Océanie. Elles permettent de disposer d'informations utiles sur le commerce d'ailerons et le respect des textes. Dans plusieurs pays, des poursuites judiciaires pour trafic d'espèce protégée ont été engagées sur la base d'identifications permises par le guide et/ou les analyses génétiques.

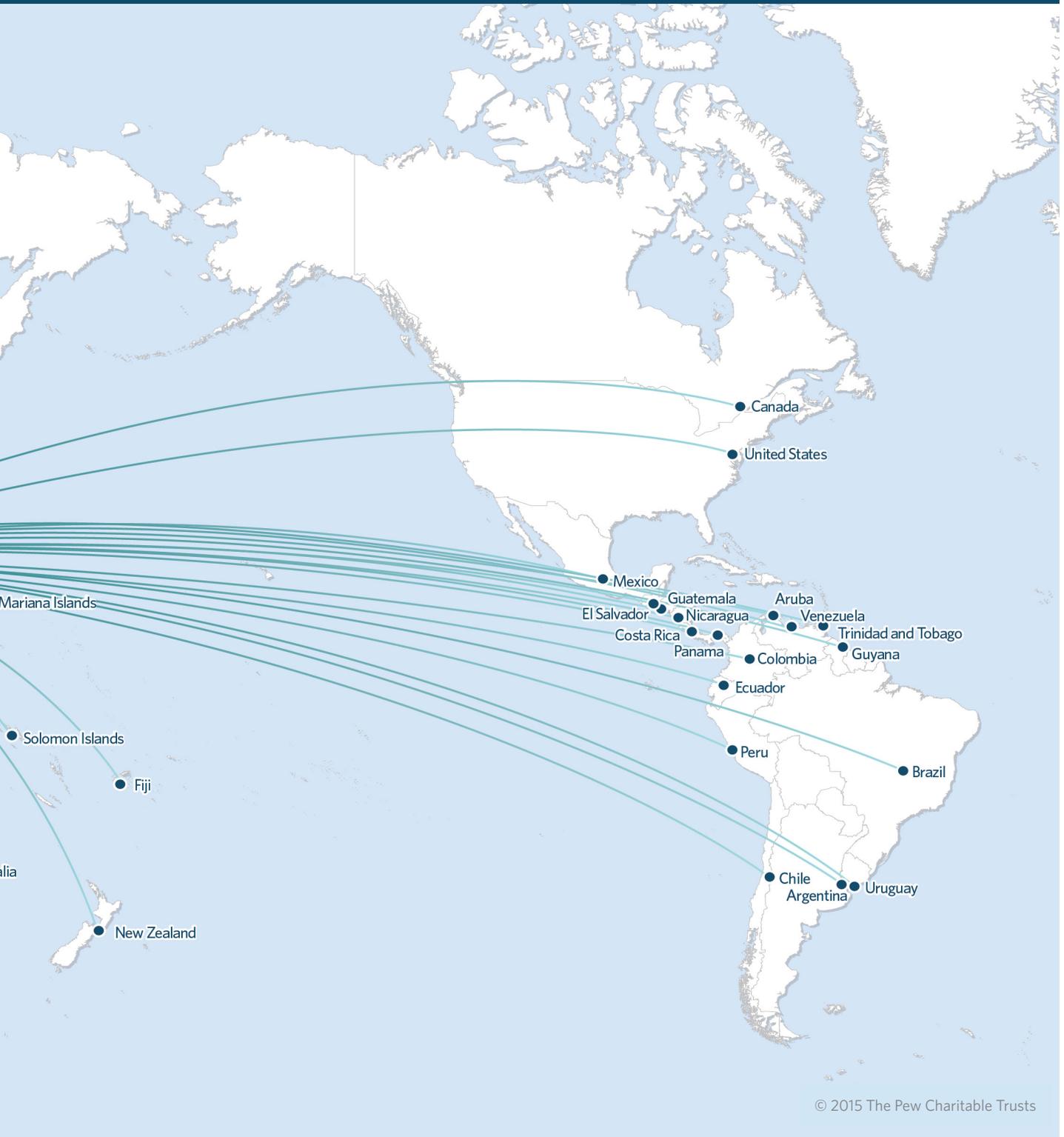
Des travaux sont en cours pour renforcer le soutien aux efforts d'application des textes en développant le guide d'identification des requins dans le but d'y inclure d'autres types de nageoires ainsi que des informations supplémentaires sur les espèces les plus vendues absentes des analyses morphologiques précédentes.



Commerce mondial des ailerons de requins : Exportations vers Hong Kong - 2014



L'inscription à la liste de la CITES a permis de contrôler, pour la première fois, un commerce auparavant non régulé et non soutenable. Les pays doivent maintenant s'interroger sur les espèces de requins dont elles autorisent l'export, et les importateurs doivent inspecter les expéditions lorsqu'elles arrivent.



RAS Hong Kong



Mise en œuvre de la CITES au sein du commerce mondial

Plus de 50% des échanges mondiaux d'ailerons de requins transitent par la Région administrative spéciale de Hong Kong. L'application des listes de la CITES sur ce territoire est donc primordiale.² Hong Kong a importé 5 759 tonnes métriques d'ailerons de requins et autres produits issus de requins en 2014 selon les données de son Département de la statistique.

Le Département de l'agriculture, de la pêche et de la conservation (DAPC) de Hong Kong est aux avant-postes des efforts internationaux de mise en place de nouvelles listes d'espèces protégées qui permettront de s'assurer que Hong Kong se conforme parfaitement aux obligations de la CITES.

En plus d'une législation locale complète destinée à l'application de ces textes, le DAPC a organisé plus d'une semaine d'ateliers destinés à aider les douanes et autres autorités gouvernementales à identifier visuellement les ailerons des espèces protégées. L'agence est également soutenue par le Laboratoire gouvernemental, qui a développé des protocoles d'analyse génétique permettant de confirmer si les ailerons proviennent d'espèces inscrites sur la liste de la CITES.

L'importation d'ailerons de requins à Hong Kong fait l'objet de contrôles et les espèces listées par la CITES ne sont autorisées que lorsque leur export l'est par les pays d'origine. Les ailerons de ces espèces dont le commerce ne fait pas l'objet de permis sont désormais confisqués dès leur arrivée à Hong Kong.



Ressources disponibles

Site- portail requins de la CITES

Un portail dédié a été mis en place sur le site de la CITES afin d'aider les signataires de la Convention et ses différents partenaires à partager informations et expérience. Il aide également le grand public à en savoir plus sur l'inscription aux listes de la CITES des requins et raies manta. ([http:// www.cites.org/prog/shark](http://www.cites.org/prog/shark)). Il donne accès à une base de données dédiée à l'identification des requins, à des aides au développement de CNP, aux résumés détaillés des rencontres tenues et à une information sur celles qui sont à venir ainsi qu'à une archive de rapports nationaux et régionaux, études, affiches et éléments multimédia.

Ce portail présente aussi de nombreuses ressources mises à disposition par la CITES et par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, destinées à la mise en place de listes de conservation de requins et de raies.

Aide au CNP

La Convention permet à ses signataires de poursuivre le commerce des espèces listées dans son Annexe II si l'Autorité scientifique de l'Etat d'export a déterminé que « ledit export ne sera pas préjudiciable à la survie de l'espèce » (Article IV.2[a]).³ Cela est rendu possible par le développement d'un CNP qui permettra de s'assurer que les exportations de produits issus d'espèces listées ne porteront pas préjudices aux stocks.

En 2014, l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature, L'Union internationale pour la conservation et la nature et l'ONG TRAFFIC ont publié un guide détaillé pour le développement de CNP qui aide les gouvernements qui souhaitent poursuivre l'export d'espèces de requins listées par la CITES. Le Ministère de l'environnement australien a également publié son propre guide au CNP pour les cinq espèces récemment inscrites, un exemple pour les pays qui souhaitent s'engager dans la même voie.

A travers ces publications, les différentes parties bénéficient d'une multitude d'outils qui les aideront, si elles le souhaitent, à poursuivre le commerce de ces espèces de manière soutenable.





Stan Shea



Conclusion

La gestion des activités de pêche et du commerce ainsi que la protection de leur habitat offertes aux requins restent insuffisantes, et les populations continuent à connaître un déclin mondial.

Mais l'espoir est présent.

Les efforts déployés dans le monde entier pour une mise en œuvre effective de la liste de l'Annexe II de la CITES pour la protection des espèces de requins et de raies les plus menacées ont montré qu'il était possible de protéger et de gérer efficacement ces populations, où qu'elles se trouvent.

Les gouvernements du monde entier collaborent pour s'assurer que les outils nécessaires à la régulation des prises de requins et de leur commerce sont développés et convenablement utilisés. Désormais, les produits issus des requins peuvent être identifiés, visuellement et génétiquement, et des quotas soutenables ainsi que de solides protections sont maintenant en place.

Les signataires de la CITES ont apporté la preuve que la gestion du commerce des ailerons de requins proposée par la CITES porte ses fruits et donne lieu à de fortes actions de conservation, nationales comme mondiales. Il est évident que la liste de l'Annexe II de la CITES est un outil complémentaire aux mesures de gestion des activités de pêche. Mis en commun, ces efforts peuvent permettre de garantir une gestion soutenable de ces espèces.

Le commerce des ailerons de requins est désormais mieux compris et, pour la première fois, réglementé. Dans le monde entier, les requins et les raies en bénéficient.



Chris Newbert/Getty Images



Jim Abernethy

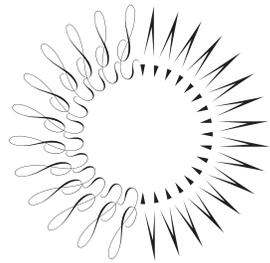




Jim Abernethy

Notes

- 1 S. Clarke et al., "Identification of Shark Species Composition and Proportion in the Hong Kong Shark Fin Market Based on Molecular Genetics and Trade Records," *Conservation Biology* 20 (2006): 201-211, doi:10.1111/j.1523-1739.2005.00247.x.
- 2 The Pew Charitable Trusts, "Navigating Global Shark Conservation: Current Measures and Gaps" (2011), http://www.pewenvironment.org/uploadedFiles/PEG/Publications/Report/Navigating%20Global%20Shark%20Conservation_Current%20Measures%20and%20Gaps%207%206%2012.pdf.
- 3 Conclusions des travaux de la CITES pour la protection des espèces de requins, 2ème version révisée (octobre 2014).



THE
PEW
CHARITABLE TRUSTS

